

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2022-10-10-1**

**Séance du** lundi 14 novembre  
2022

### **ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE STEINBOURG ET DOSSENHEIM-SUR- ZINSEL-CONVENTIONS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

#### **ABSENTE :**

PFEIFFER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande publique relatif au transfert de la maîtrise d'ouvrage,
- VU la délibération n° CG/2010/79 du Conseil Général du Bas-Rhin du 25 octobre 2010 relative à l'adoption du Plan Vélo 2020,
- VU la délibération n° CD/2017/026 du 19 juin 2017 relative à l'adoption du Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Ouest Alsace du 3 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accepte que la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable entre Steinbourg et Dossenheim-sur-Zinsel ;
- Approuve les termes des conventions à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Communes et Associations foncières de Steinbourg, d'Ernolsheim-lès-Saverne et de Dossenheim-sur-Zinsel portant sur la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable entre Steinbourg et Dossenheim-sur-Zinsel, les modalités techniques et financières de réalisation ainsi que la gestion ultérieure de l'ouvrage et des équipements réalisés, jointes en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions correspondantes.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité